

AR Prefecture017-200041614-20260303-2026_03_19-DE
Reçu le 13/03/2026

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 03 mars 2026**
DELIBERATION n°2026_03_19**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	32	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Éric BERNARDIN pour la fin de la séance) – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Didier BARREAU – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) – Christelle GRASSO – Marie France MORANT – Joël LALOYAU – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Philippe BODET – Christophe FOLOPPE – Valérie RIVÉ – Frédérique RAGOT – Jean Yves ROUSSEAU – Kévin BAYNAUD – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN – Françoise DURRIEU			
Absents : François PELLETIER, Pascal MAGINOT, Catherine MOREAU, Bruno CALMONT, Didier TOUVRON excusés(es) Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Barbara GAUTIER, Marylise BOCHE, Stéphane AUGÉ, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Danielle BALLANGER, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Madame Micheline BERNARD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 19 février 2026	Télétransmission en préfecture le : 13 MARS 2026
Affichage de la convocation le : 19 février 2026	n°: 017-200041614-20260303-2026_03_19-DE Date de publication sur le site Internet : 18 MARS 2026

AR Prefecture017-200041614-20260303-2026_03_19-DE
Reçu le 13/03/2026**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD ET DE SES BUDGETS ANNEXES :**

Vu les articles L1612-1 à L1612-41 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-09-31 du 23 septembre 2020 prévoyant l'adoption à compter du 1^{er} janvier 2021 de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD et ses budgets annexes,

Vu la délibération n°2026-02-03 du 3 février 2026 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les budgets primitifs 2026 des budgets suivants, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents budgets primitifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour :

- Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD
- Budgets Annexes :
 - o Bâtiments Relais
 - o Pépinière Agroalimentaire
 - o ZI Ouest II
 - o ZA Saint Mard
 - o ZI Fief Saint Gilles
 - o ZI de Forges
 - o ZA Fief Girard Est D5
 - o ZA Le Thou Tranche II
 - o Parc d'activités Le Cluseau
 - o Parc d'activités La Combe
 - o ZA de la Métairie
 - o Parc d'activités Les Ardillauds

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les budgets primitifs 2026 du Budget Principal Communauté de Communes AUNIS SUD et de ses budgets annexes tels que résumés ci-dessous et tels qu'annexés à présente délibération :

Budget 2026 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	21 610 165,83 €	21 610 165,83 €	12 038 260,19 €	12 038 260,19 €
Bâtiments Relais	51 179,86 €	51 179,86 €	157 089,14 €	24 100,00 €
Pépinière Agroalimentaire	173 568,00 €	173 568,00 €	215 427,45 €	215 427,45 €
Parc d'activités La Combe	3 343 681,35 €	3 343 681,35 €	3 553 539,59 €	3 553 539,59 €
Parc d'activités Le Cluseau	280 986,00 €	280 986,00 €	343 387,82 €	343 387,82 €
ZI St Mard	64 302,18 €	64 302,18 €	99 044,36 €	99 044,36 €
ZI Fief St Gilles	513 298,38 €	513 298,38 €	761 474,32 €	761 474,32 €
ZI Ouest II	669 430,03 €	669 430,03 €	35 118,36 €	35 118,36 €
ZA Métairie	352 013,49 €	352 013,49 €	0,00 €	0,00 €

AR Prefecture017-200041614-20260303-2026_03_19-DE
Reçu le 13/03/2026

ZA Le Thou TII	565 399,99 €	565 399,99 €	32 325,81 €	32 325,81 €
ZA Fief Girard Est D5	704 238,95 €	704 238,95 €	1 032 067,90 €	1 032 067,90 €
ZI de Forges	156 306,29 €	156 306,29 €	64 155,56 €	64 155,56 €
Parc d'activités Les Ardillauds	653 180,12 €	653 180,12 €	667 535,24 €	667 535,24 €
	29 137 750,47 €	29 137 750,47 €	18 999 425,74 €	18 866 436,60 €

- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 12 mars 2026

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Micheline BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.